



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature



ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
KINSHASA/GOMBE



JUS
AFRICA

CAHIER DU PARTICIPANT

Colloque international

« *L'OHADA, TRENTE (30) ANS APRÈS : BILAN ET PERSPECTIVES* »

Kinshasa (RDC), Fleuve Congo Hotel by Blazon Hotels



du 18 au 20 octobre 2023

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Presque trente (30) années se sont écoulées depuis la signature, le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice), du Traité fondateur de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), révisé le 17 octobre 2008 à Québec (Canada). Au cours de ces années, l'OHADA s'est forgé une identité et s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique.

Pour accomplir sa mission, l'OHADA a été dotée d'une nomenclature institutionnelle homogène. Aux côtés de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et du Conseil des Ministres, agissent au quotidien trois institutions opérationnelles (le Secrétariat Permanent, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage – CCJA et l'École Régionale Supérieure de la Magistrature - ERSUMA) et des organes d'appui comme la Commission de normalisation pour la profession comptable (CNPC), le Comité technique de normalisation des procédures électroniques (CTN) et les Commissions nationales OHADA (CNO) qui, au-delà de leurs actions nationales quotidiennes, font vivre le Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

L'expérience d'intégration juridique de l'OHADA est volontiers présentée comme une réussite. Son activité normative a donné naissance à divers règlements et, surtout, aux onze (11) « Actes uniformes » ci-après, dont seul le dernier adopté en décembre 2022 n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) L'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 2) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) révisé le 30 janvier 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- 3) L'Acte uniforme portant organisation des sûretés, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 4) L'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon) ;
- 5) L'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon), et révisé le 10 septembre 2015 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- 6) L'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, adopté le 11 mars 1999 à Ouagadougou (Burkina Faso), et révisé le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;

7) L'Acte uniforme portant organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises, adopté le 24 mars 2000 à Yaoundé (Cameroun), et remplacé par l'Acte uniforme sur le droit comptable et l'information financière, adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) ;

8) L'Acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route, adopté le 22 mars 2003 à Yaoundé (Cameroun) ;

9) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;

10) L'Acte uniforme relatif à la médiation, adopté le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;

11) L'Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) ; ce dernier Acte uniforme qui entrera en vigueur le 01 janvier 2024, vient en complément de celui relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA.

Du point de vue technique, l'OHADA s'est employée à proposer une réponse toujours plus appropriée aux besoins des acteurs économiques. Pour ce faire, elle a, au fil du temps, affiné ses domaines d'intervention et adapté sa méthode de conception du droit des affaires. De nouveaux chantiers sont explorés avec une approche prudente alors que d'autres, plus anciens, sont abandonnés au nom de l'homogénéité de l'ordre juridique et de la cohésion institutionnelle. Quant à la méthode de production normative, celle initiale d'uniformisation, bien que conservée dans l'esprit, est édulcorée et intègre de plus en plus la reconnaissance des diversités nationales. En effet, nombreux sont aujourd'hui les actes uniformes qui offrent une place aux législations nationales en raison des spécificités propres aux États parties. Le changement de paradigme dans la politique d'intégration juridique de l'OHADA est également caractérisé par la diversification des sources d'inspiration ; la Common Law se fait progressivement une place aux côtés du Droit civil toujours dominante.

Sur le plan géographique, l'OHADA compte dix-sept (17) États membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, le Congo, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. Des actions de séduction ont été amorcées, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et des appels du pied ont été ressentis, donnant tous des espoirs d'adhésion graduée à l'OHADA. Cependant, bien que cette adhésion soit ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, la dernière remonte à 2012 : celle de la RDC qui assure en 2023, pour la première fois, la présidence de l'Organisation. Alors, pourquoi l'engouement verbal international, qui dépasse les frontières de l'Afrique[1], ne se traduit pas en adhésion massive ou, à tout le moins, échelonnée des États africains

Le caractère épisodique de l'adhésion à l'OHADA peut valablement constituer, dans sa trentième année d'existence, un indice significatif d'appréhension globale de l'OHADA, de ses réalisations et de l'impact de ces dernières sur la sécurité juridique, la sécurité judiciaire et le développement économique de ses États membres. En effet, bien que l'œuvre accomplie jusqu'ici par l'Organisation soit immense et saluée[1], elle reste, aux yeux de l'OHADA elle-même, une étape d'un parcours dont la noblesse et la grandeur des objectifs ne sont plus à démontrer.

Consciente de son fort potentiel, l'OHADA est en perpétuelle introspection pour aller au-delà de ses réalisations et répondre au mieux aux attentes légitimes des parties prenantes du droit des affaires. Cette dynamique, adoptée par ses institutions aux côtés de ses États membres et partenaires de tous horizons géographiques et professionnels confondus, commande que la réflexion d'ensemble allie évaluation du bilan de l'OHADA et définition des actions et stratégies nécessaires au développement de l'OHADA et de son droit.

Relativement au bilan de l'Organisation, se pose encore la question des indicateurs de performance à poser comme critères d'évaluation. S'agit-il du nombre d'États membres, du nombre de domaines harmonisés, de la qualité des textes adoptés, du niveau de réception et d'appropriation des textes, du niveau d'uniformité de l'interprétation et de l'application des règles communes, du nombre d'entreprises créées et formalisées, du niveau de financement des entreprises, du nombre de contentieux en lien avec les Actes uniformes, de la capacité des Actes uniformes à prendre en charge les questions pratiques des milieux d'affaires, des conditions d'exécution des titres exécutoires, du délai de traitement du contentieux en lien avec les Actes uniformes... ? L'on comprend facilement la contrainte vécue par l'évaluateur du droit OHADA lorsqu'on considère qu'une évaluation n'est juste que lorsque ses critères sont connus d'avance par celui dont les actions sont à apprécier. Quant aux défis qui gouvernent les actions de l'OHADA, ils sont relatifs à la détermination rationnelle des matières, à l'affinement de la manière de produire les textes, à l'engagement de tous les acteurs de l'harmonisation du droit des affaires et, bien évidemment, à l'effectivité de l'application des textes.

C'est dans le but de dresser le bilan des trente années de l'OHADA et de réfléchir sur les perspectives de développement de cette organisation internationale que l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), en partenariat avec la Commission Nationale OHADA de la République Démocratique du Congo (RDC), l'Université de Kinshasa, le Barreau de Kinshasa Gombé, et JUS AFRICA, organisent du 18 au 20 octobre 2023, à Kinshasa, le colloque international sur le thème « L'OHADA, trente (30) ans après : bilan et perspectives ». À la suite des importants travaux du colloque sur le 20ème anniversaire de l'OHADA qui s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en octobre 2013, le thème choisi se veut une réflexion sur les trois décennies de pratique de l'OHADA en tant qu'instrument imaginé par l'Afrique pour servir le développement économique. Ce sera l'occasion de poser un regard sans complaisance sur le chemin parcouru par l'OHADA, afin d'aboutir à des propositions de nature à renforcer les acquis et à approfondir l'harmonisation et la modernisation du droit des affaires sur le continent. Il s'agira principalement d'une réflexion globale sur l'OHADA en tant qu'organisation et non seulement sur le droit OHADA en tant que produit de cette organisation.

ORGANISATEURS

• ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'une des Institutions de l'OHADA. Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle est chargée des cinq missions principales ci-après :

- Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;
- Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États membres relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;
- Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et autres droits communautaires ;
- Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

Pour accomplir ces missions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation continue et initiale, d'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et d'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises, l'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation, d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Après vingt-cinq (25) ans d'exercice, elle a à son actif plus de dix-sept mille (17.000) personnes formées, d'horizons professionnels divers.

• COMMISSION NATIONALE OHADA DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La Commission Nationale OHADA (CNO) est un organe d'appui et de liaison de l'État membre avec l'OHADA. Elle est instituée suivant un texte d'orientation du 12 septembre 2002 relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des CNO.

La CNO de la République Démocratique du Congo est instituée par le Décret n° 010/13 du 23 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires et placée sous l'autorité du ministre de la Justice. Elle est composée de façon paritaire, pluridisciplinaire et multisectorielle, avec une représentation du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations professionnelles. Les membres sont



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature



nommés par acte du ministre de la Justice, sur proposition des structures de tutelle. La CNO comporte une assemblée générale et un bureau, dont le président est choisi parmi les représentants du Ministère de la Justice et le vice-président parmi les représentants du ministère des finances.

Elle est chargée des études et observations sur les avant-projets d'Actes uniformes et de Règlements, d'organiser un suivi de l'application du droit OHADA et de la mise en conformité du droit national par rapport au droit commun, de promouvoir, vulgariser et diffuser le droit OHADA et d'assurer la liaison entre l'État et la CCJA pour les avis consultatifs sollicités ou émis.

• UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Fondée en 1954 sous la dénomination Université Lovanium par l'Université Catholique de Louvain en collaboration avec le Gouvernement Belge, elle est devenue, par les réformes de 1971 et 1981, respectivement Université Nationale du Zaïre (UNAZA), Campus de Kinshasa et Université de Kinshasa.

L'Université de Kinshasa entend se maintenir dans la ligne d'excellence tracée par ses fondateurs. Elle s'engage à offrir un enseignement et une formation guidés par la créativité, l'innovation et l'excellence.

La mission de l'Université de Kinshasa vise à faire de l'étudiant et de la contribution de cet étudiant au développement économique et social de son pays, le centre de toutes ses activités de formation, de recherche, et de développement de la communauté



• BARREAU DE KINSHASA GOMBE

Le Barreau de Kinshasa-Gombe est l'ordre professionnel regroupant les avocats de Kinshasa/Gombe en République démocratique du Congo. Il est constitué de trois organes d'administration : l'Assemblée générale, le Conseil de l'Ordre et le Bâtonnier de l'Ordre.

Son siège actuel est situé derrière le nouveau Palais de Justice, à côté de l'école de formation et de recyclage du personnel judiciaire, à Kinshasa / Gombe.

Il est l'un des barreaux les plus actifs de l'espace OHADA avec l'organisation régulière de manifestations scientifiques et de sessions de renforcement des capacités.



• JUS AFRICA

JUS AFRICA est un cabinet de conseil juridique aux investisseurs en Afrique et aux investisseurs africains en Europe, en Amérique du Nord, en Australie. Il organise également des sessions de formation de professionnels sur l'arbitrage, les contrats internationaux ainsi que des événements liés au droit, notamment des colloques réunissant généralement les professionnels et les théoriciens. Le Cabinet assure en outre la publication d'une revue juridique en ligne et en format papier.



OBJECTIFS

• OBJECTIF GÉNÉRAL

Ce colloque international a pour objectif général d'évaluer les trente (30) premières années de l'OHADA afin d'orienter, de rationaliser et d'optimiser sa contribution, et surtout celle de son Droit, à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de ses États membres.

• OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Spécifiquement, ce colloque vise essentiellement à :

1) dresser un état des lieux du fonctionnement des institutions de l'OHADA ainsi que de leurs rapports avec les États membres et les partenaires ;

2) évaluer et orienter les rapports entre l'OHADA et les autres organisations communautaires africaines ;

3) évaluer l'impact de l'OHADA et de son Droit dans toutes leurs dimensions (cohérence institutionnelle, amélioration du climat des affaires, augmentation des investissements nationaux et étrangers, lutte contre la pauvreté et le chômage) ;

4) évaluer le Droit OHADA en vigueur au regard des domaines d'intervention ciblés, des méthodes d'intégration juridique adoptées et des objectifs poursuivis ;

5) identifier les forces, faiblesses, opportunités de l'OHADA et de son Droit ;

6) analyser les dynamiques de l'OHADA et, le cas échéant, identifier les perspectives d'amélioration.

RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de ce colloque international, les résultats ci-après sont attendus :

1) l'état des lieux du fonctionnement des institutions de l'OHADA sera dressé avec une attention particulière sur leurs rapports avec les États membres et les partenaires ;

2) les rapports entre l'OHADA et les autres organisations communautaires africaines seront évalués et, le cas échéant, de nouvelles orientations seront proposées ;

3) l'impact de l'OHADA et de son Droit seront évalués dans toutes leurs dimensions (cohérence institutionnelle, amélioration du climat des affaires, augmentation des investissements nationaux et étrangers, lutte contre la pauvreté et le chômage) ;

4) le Droit OHADA en vigueur sera évalué au regard des domaines d'intervention ciblés, des méthodes d'intégration juridique adoptées et des objectifs poursuivis ;

5) les forces, faiblesses, opportunités de l'OHADA et de son Droit seront identifiées ;

6) les dynamiques de l'OHADA seront analysées et, le cas échéant, les perspectives d'amélioration seront identifiées ;

7) les actes du Colloque international sont élaborés et publiés aux Éditions de l'ERSUMA.

PROGRAMME



Hôtel Fleuve CONGO
Salle de conférence du colloque

PROGRAMME

DU SAMEDI 14 AU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

MARDI 17 OCTOBRE 2023

COCKTAIL DE BIENVENUE ET D'ANNIVERSAIRE DE L'OHADA

Hôtel Pullman Kinshasa à partir de 17h00

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

08h00 – 08h30

Arrivée et installation des participants

08h30 – 09h00

Arrivée et installations des officiels

09h00 – 10h00

CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

Présentateur : **Me Pierre KASONGO MAKANDA**, Avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa-Gombe, Associé PKM AFRICA,

- Mot du **Dr Eméfa Valérie HOUANGNI**, Directrice Générale de l'ERSUMA
- Mot du **Pr Roger MASAMBA MAKELA**, Président de la Commission Nationale OHADA de la RDC
- Mot du **Pr Jean-Marie KAYEMBE NTUMBA**, Recteur de l'Université de Kinshasa
- Mot de **Me Jean-Claude MBAKI**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Gombe
- Allocution du **Pr Mayatta Ndiaye MBAYE**, Secrétaire Permanent de l'OHADA
- Leçon inaugurale, présentée par le **Pr Joseph DJOGBENOU**, Avocat, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités.
- Allocution de **S.E. Mme Rose MUTOMBO KIESE**, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République Démocratique du Congo, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA
- Discours d'ouverture de **S.E. Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OHADA
- Photo de famille

10h00 - 11h00

- **Cocktail d'ouverture**
- **Visites guidées de stands**
- **Brainstormings, présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs**

L'OHADA ET SES INSTITUTIONS À L'ÉPREUVE DU TEMPS ET DE L'ESPACE

11h00 - 13h00

PANEL 1 : L'OHADA, SES INSTITUTIONS ET SES ÉTATS PARTIES

Modérateur : **Dr Gaston KENFACK DOUAJNI**, Magistrat Hors Hiérarchie, Docteur en Droit, Directeur de la Législation - Ministère de la Justice du Cameroun, Arbitre, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA),

Interventions :

- 1- « Regards rétrospectifs et prospectifs sur l'organisation, ses institutions et ses États membres »
 - par **Pr Mayatta Ndiaye MBAYE**, Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- 2- « La CCJA : mutations fonctionnelles et organiques »
 - par **Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUE**, Magistrat Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
- 3- « La formation et la recherche à l'ERSUMA : vers de nouvelles orientations »
 - par **Dr Eméfa Valérie HOUANGNI**, Docteure en Droit, Directrice des Études de l'ERSUMA, Directrice Générale de l'ERSUMA.

Débats / Partage d'expérience

13h00 - 14h00

PAUSE - DÉJEUNER

14h00 - 15h30

PANEL 2 : L'OHADA ET LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES AFRICAINES : LE DÉFI DE LA COEXISTENCE PACIFIQUE

Modérateur : **Pr Isaac Yankhoba NDIAYE**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Ancien Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop, Ancien Vice-président du Conseil constitutionnel du Sénégal, Membre du Conseil d'Administration de l'ERSUMA,

Interventions :

- 1-« La coopération institutionnelle dans l'élaboration du droit OHADA »
 - par **Dr Alexis NDZUENKEU**, Magistrat, Docteur en Droit, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA ;

2- « L'anticipation du conflit de compétences entre les hautes juridictions »

- par **M. Robert SAFARI ZIHALIRWA**, Magistrat Hors Hiérarchie, Ancien Président des Tribunaux de commerce de Kinshasa/Matete et Kinshasa/Gombe, Ancien Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), Conseiller à la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo ;

3- « L'interprétation et l'application du droit OHADA et des droits communautaires par le juge national »

- par **Dr Alain ZERBO**, Docteur en Droit, Magistrat, Président du Tribunal de Commerce de Ouagadougou (Burkina Faso).

Débats / Partage d'expérience

15h30 - 17h00

PANEL 3 : L'OHADA ET SES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Modérateur : **Dr Claire-Rachel OKANI**, Docteure en Droit, Ancienne Vice-Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC), Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA),

Interventions :

1- « La contribution des partenaires financiers aux activités normatives de l'OHADA »

- par **M. Patrice OMGBA**, Expert-Comptable mémoraliste, Directeur financier et comptable de l'OHADA ;

2- « La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la vie des institutions de l'OHADA : apports et perspectives »

- par **M. Di Gore SIMMALA**, Docteur en Droit, Avocat, Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

3- « La Banque Mondiale (BM) dans la vie des institutions de l'OHADA : apports et perspectives »

- par un représentant de la BM ;

4- « Le Fonds pour le Climat d'Investissement en Afrique (ICF) dans la vie des institutions de l'OHADA : apports et perspectives »

- par un représentant de l'ICF ;

5- « L'Agence Française de Développement (AFD) dans la vie des institutions de l'OHADA : apports et perspectives »

- par un représentant de l'AFD.

17h00 – 18h00

- **Café & dégustation**
- **Visites de stands**
- **Brainstormings**

18h00

**Fin de la première journée :
suspension des travaux**

JEUDI 19 OCTOBRE 2023

**L'OHADA ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET
PROCESSUELLE**

09h00 – 10h30

**PANEL 4 : L'OHADA ET SES
DOMAINES D'INTERVENTION**

Modérateur : **Pr Ndiaw DIOUF**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Ancien Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop, Ancien Vice-président du Conseil constitutionnel du Sénégal,

Interventions :

- 1- « Le droit OHADA : droit des affaires ou droit des activités économiques ? »
 - par **Pr. Justine DIFFO TCHUNKAM**, Agrégé des Facultés de Droit, Présidente du Conseil d'Administration de l'Observatoire Africain de la Pratique des Affaires (OAPA) ;
- 2- « L'évolution du champ d'intervention de l'OHADA »
 - par **Pr Laurent AGBENOTO**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Université de Lomé (Togo) ;
- 3- « Les frontières matérielles de l'OHADA »
 - Par **Dr Valéry SILGA**, Magistrat, Docteur en Droit, Secrétaire Permanent de la Commission Nationale OHADA du Burkina Faso.

Débats / Partage d'expérience

10h30 - 11h00

PAUSE – CAFÉ

11h00 – 13h00

**PANEL 5 : L'OHADA ET SES MÉTHODES D'INTÉGRATION
JURIDIQUE**

Modérateur : **M. Pablo OLO NSUGA**, Magistrat, Directeur Général de l'École Nationale de la Magistrature de la République de Guinée Équatoriale

Interventions :

- 1- « L'efficacité de l'unification »
 - par **Dr Désiré-Cashmir Eberande KOLONGELE**, Docteur en Droit, Avocat, Ministre du Numérique de la RDC ;

2- « La nécessité de l'harmonisation »

- par **Pr Robert NEMEDEU**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun), Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA ;

3- « Vers une diversification des méthodes de production du Droit OHADA ? »

- par **Pr. Ndèye Sophie DIAGNE NDIR**, Agrégé des Facultés de Droit, Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.

Débats / Partage d'expérience

13h30 – 14h00

PAUSE – DÉJEUNER

14h00 – 15h30

PANEL 6 : L'OHADA ET LA SÉCURITÉ JUDICIAIRE

Modérateur : **Me Dorothée MADIYA MWAMBA**, Avocate au Barreau de Kinshasa-Gombe, Présidente du corps des mandataires en mines et carrières de la RDC,

Interventions :

1- « L'OHADA et la célérité des procédures judiciaires »

- par **Me Landry PONGO WONYA**, Avocat au Barreau de Kinshasa-Gombe ;

2- « L'OHADA et la spécialisation de la justice »

- par **M. Joachim GBILIMOU**, Avocat au Barreau de Guinée, Enseignant chercheur à l'université Général Lansana Conte de Sonfonia-Conakry, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;

3- « L'OHADA et l'éthique des affaires »

- par **Pr Henri MODI KOKO**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Cameroun ;

4- « La CCJA et la sécurité judiciaire »

- par **Me Laurent POULET**, Avocat général près le Conseil d'État de la République française.

Débats / Partage d'expérience

15h30 - 17h00

**PANEL 7 : LE DÉVELOPPEMENT DES MODES
ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES DANS
L'ESPACE OHADA**

Modérateur : **Me Coco KAYUDI MISAMU**, Avocat, Ancien Bâtonnier de Kinshasa-Matete,

Interventions :

1- « La promotion et la formation sur les modes amiables de règlement des conflits dans l'espace OHADA »

- par **Dr Karel Osiris Coffi DOGUE**, Docteur en Droit privé, Arbitre, Médiateur certifié, Ancien Directeur des Études de l'ERSUMA ;

2- « L'arbitrage OHADA : véritable alternative à la justice étatique ? »

- par **Dr Gaston KENFACK DOUJANI**, Magistrat Hors Hiérarchie, Docteur en Droit, Directeur de la Législation - Ministère de la Justice du Cameroun, Arbitre, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) ;

3- « La dynamique de l'arbitrage CCJA »

- par **Dr Mamadou KONÉ**, Docteur en Droit, Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;

4- « Le juge étatique dans l'espace OHADA et la Convention d'arbitrage : cas de la RDC »

- par **Me Jean-Claude MBAKI**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Gombe.

Débats / Partage d'expérience

17h00 – 18h00

- **Café & dégustation**
- **Visites de stands**
- **Brainstormings**

18h00

Fin de la deuxième journée : suspension des travaux

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

L'OHADA ET LE CLIMAT DES AFFAIRES

09h00 – 10h30

PANEL 8 : L'IMPACT DE L'OHADA SUR LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Modérateur : **Mme Edibayo Joanna DASSOUNDO AYIBATIN**, Magistrate, Directrice de la Législation au Ministère de la Justice et de la Législation, Présidente de la Commission Nationale OHADA (CNO) de la République du Bénin

Interventions :

1- « L'OHADA et la création des entreprises »

- par **Mme Arlette BOCCOVI**, Juriste de banque et d'affaires, Consultante, Gérante du Cabinet SIRE OHADA ;

2- « L'OHADA et le financement des entreprises »

- par **M. Cheick Oumar SOUMANO**, Expert en financement des entreprises, Ancien chef du département financement des Projets de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) au Mali, Président de l'Organisation des Jeunes Patrons du Mali (OJEP) ;

3- « L'OHADA et les entreprises en difficulté »

- par **Me Mamadou Ismaïla KONATÉ**, Avocat aux Barreaux du Mali et de Paris, Arbitre, Associé-Gérant-Fondateur des Cabinets d'Avocats associés Jurifis Consult et SELARL Jurifis Consult.

Débats / Partage d'expérience

10h30 – 11h00

PAUSE – CAFÉ

11h00 – 13h00

PANEL 9 : L’OHADA ET L’ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Modérateur : **Pr Roger MASAMBA MAKELA**, Agrégé des Facultés de Droit, Avocat, Président de la Commission Nationale OHADA de la RDC, Membre du Conseil d’Administration de l’ERSUMA,

Interventions :

1- « OHADA et risque pays »

- par **Pr Bob David NZOIMBENGENE L.**, Docteur (PhD) en Business Administration, Expert-Comptable et commissaire aux comptes, Professeur d’Universités, Associé-Gérant Cabinet Deloitte RDC,

&

M. Pierre-Samuel GUEDJ, Président-Directeur-Général d’Affectio Mutandi, Directeur du média à impacts pour les ODD en Afrique, Président de la Commission RSE & ODD du CIAN - Conseil Français des Investisseurs en Afrique ;

2- « OHADA et investissements directs étrangers »

- par **M. Rock BASHALA KUBINDIA**, Coordonnateur de la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République (RDC) ;

3- « OHADA et financement des investissements publics »

- par **M. Calixte Kouami APEMAGNON**, Spécialiste de la pratique juridique du financement de l’entreprise et de l’investissement, Directeur du Département des Affaires Juridiques de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Débats / Partage d’expérience

13h00 – 14h00

PAUSE-DÉJEUNER

14h00 – 14h45

TABLE-RONDE INSTITUTIONNELLE : REGARDS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR L’OHADA

Modérateur : **M. Bienvenu BABELA**, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de Chambre à la Cour d’appel de Brazzaville, Président de la Commission Nationale OHADA de la République du Congo,

Interventions :

- **M. Pierre NDONG ABOGHE**, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur Général de l’École Nationale de Magistrature (ENM) du Gabon, Membre du Conseil d’Administration de l’ERSUMA ;
- **M. Joao MENDES PEREIRA**, Magistrat, Directeur du Centre National de Formation Judiciaire (CENFOJ) de Guinée Bissau, Membre du Conseil d’Administration de l’ERSUMA ;

- M. Mamadou TRAORE, Secrétaire Général Adjoint de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) ;
- M. Di Gore SIMMALA, Docteur en Droit, Avocat, Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Dr Godwin AMENYINU, Docteur en Droit, Avocat, Conseiller Juridique Régional, 2e Vice-Président du Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO) ;
- Président de la Cour de Cassation de la RDC ;
- Président de la Conférence de la Haye de Droit International Privé ;
- Un représentant de l'Université de Kinshasa.

Débats / Partage d'expérience

14h45 – 15h30

**TABLE-RONDE PROFESSIONNELLE : REGARDS DES
PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE SUR
L'OHADA**

Modérateur : **Me André LOBO KWÉTÉ**, Docteur en Droit, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo, Notaire à Kinshasa,

Interventions :

- Me Alain NGONGANG SIME, Huissier de justice – Commissaire-Priseur, Président de l'Union Africaine des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UAHJ) ;
- Me Marc SCHMITZ, Huissier de justice, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UIHJ) ;
- Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA ;
- Président de l'Ordre National des Experts-Comptables (ONEC) de la RDC ;

Débats / Partage d'expérience

15h45 – 16h00

PAUSE-CAFÉ

16h00 -17h00

CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE

- Présentation du Rapport Général des travaux, par Dr Achille NGWANZA, Docteur en Droit, Arbitre, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), Président du Groupe de Travail OHADA du Comité français de l'arbitrage, Associé-Gérant Cabinet Jus Africa ;
- Mot de clôture de la Directrice Générale de l'ERSUMA

17h00

Fin des travaux

À partir de 20h00

**SOIRÉE DE GALA
Hôtel Pullman Kinshasa**

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023

VISITES TOURISTIQUES

DÉPART DES PARTICIPANTS

VISITES TOURISTIQUES



Kinshasa en (RDC)

Kinshasa, capitale et la plus grande ville de la République Démocratique du Congo, est un carrefour vibrant où l'histoire, la culture et l'énergie se rencontrent. Nichée sur les rives du majestueux fleuve Congo, Kinshasa est une métropole en constante évolution qui incarne la complexité et la diversité du pays tout entier.



Le Parc de la Vallée de la Nsele

Si vous cherchez une évasion naturelle, ce parc offre des espaces verts, des sentiers de randonnée, des aires de pique-nique et des activités en plein air.

Le Musée National de Kinshasa

Un trésor culturel, le musée présente des artefacts, des œuvres d'art et des expositions qui retracent l'histoire, la culture et la préhistoire de la République Démocratique du Congo.



Kinshasa en (RDC)

La ville offre une expérience unique où l'ancien et le moderne coexistent de manière saisissante. Des quartiers animés et colorés abritent des marchés traditionnels, des stands de rue animés et une multitude de vendeurs offrant tout, des produits locaux aux objets artisanaux. Ces rues animées sont un reflet vivant de la vie quotidienne des habitants de Kinshasa.



Le Jardin Zoologique de Kinshasa

Idéal pour les familles et les passionnés de faune, le zoo abrite une collection diverse d'animaux, offrant une opportunité unique d'observer la faune africaine de près.

Le Mausolée de Laurent-Désiré Kabila

Ce mausolée abrite la tombe de l'ancien président Laurent-Désiré Kabila. C'est un lieu de mémoire important pour l'histoire politique du pays.



Kinshasa en (RDC)

En somme, Kinshasa est une métropole en constante ébullition qui offre un mélange captivant d'histoire, de culture, de musique et de vie urbaine. Une visite à Kinshasa promet une expérience immersive et mémorable au cœur de l'Afrique centrale.



Les chutes Livingstone

Les chutes Livingstone, nommées d'après l'explorateur David Livingstone, sont une suite de rapides sur le cours inférieur du fleuve Congo en aval du Pool Malebo en République démocratique du Congo.

NOS INTERVENANTS

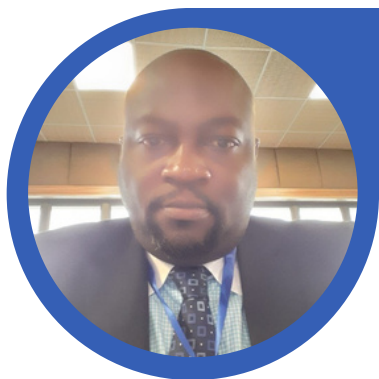




• PR MAYATTA NDIAYE MBAYE

Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE est Agrégé des Facultés de droit et expert senior en droit des affaires. Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, il a produit plus de trente articles dans différents domaines du droit des affaires, dirigé huit thèses de doctorat soutenues et siégé dans une vingtaine de jurys de thèse au sein de diverses universités africaines. Il contribue également à l'animation de plusieurs revues en qualité de membre du comité scientifique et cumule une vaste expérience dans les activités de formation.

Parallèlement à ses activités scientifiques qui incluent des missions d'enseignement en Afrique et en Europe, il a occupé diverses fonctions administratives au sein de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, dont celles de Vice-Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques et de Directeur des études et de la statistique de l'Université. Nommé Directeur Général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) en 2017, il a dirigé cet institut régional de formation et de recherche jusqu'à sa nomination, le 30 août 2023, au poste de Secrétaire Permanent de l'OHADA.



• M. PATRICE OMGBA

Monsieur Patrice OMGBA a commencé sa carrière professionnelle chez PricewaterhouseCoopers Cameroun en novembre 2003 dans les départements d'Expertise Comptable et d'audits, où il a acquis une forte expérience dans les métiers de la comptabilité, l'audit et la finance, dans les industries, banques et les projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. Patrice a également travaillé dans le département de l'audit interne du Groupe Bolloré de la Région du Golfe de Guinée.

Depuis 2019, il est le Directeur Financier et comptable de l'OHADA. Il est responsable de la mobilisation des ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'Organisation, notamment les contributions des Etats – membres et les subventions des Partenaires Techniques et Financiers de l'OHADA.

Il est titulaire d'un Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGC) et actuellement Expert- Comptable Mémorialiste (OEC Ile de France).



• DR GASTON KENFACK DOUAJNI

Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI est un magistrat camerounais et occupe actuellement le poste de directeur de la législation au ministère de la Justice du Cameroun. Titulaire d'un doctorat en droit économique international obtenu à l'Université de Paris, d'un certificat sur le commerce, les négociations et le règlement des différends commerciaux à la Kennedy School of Government - Harvard University (USA) en 2004 et d'une habilitation à diriger des recherches à l'Université de Pau en France, il est président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) et président de l'Association Africaine d'Arbitrage (AfAA). Il agit en qualité d'arbitre unique, de co-arbitre et de Président de tribunaux arbitraux institutionnels et ad hoc. Il a également une expérience de médiateur et de conciliateur tant au niveau national qu'international. Il a été président de la 49ème session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et vice-président de la 60ème session de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO).



• PR. NDEYE SOPHIE DIAGNE

Professeure Ndeye Sophie Diagne est Agrégée des facultés de droit. Elle est enseignante au département de droit privé de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar depuis février 2008. Titulaire d'un DEA de droit privé général obtenu en 2007 et d'un DESS en management juridique et stratégique des entreprises obtenu en 2008, elle a soutenu une thèse en 2015. Cette dernière, faite en co-direction avec les Professeurs Moussa Samb et Jacques Mestre, a porté sur la pratique des montages contractuels.

Spécialiste en droit civil et sciences criminelles, elle s'intéresse néanmoins au droit Ohada; elle a, à cet effet, produit quelques contributions sur le portage de titres, la société de fait et l'acte uniforme sur la médiation. D'ailleurs elle fait partie du comité scientifique de rédaction de l'ouvrage à paraître en janvier 2024 aux éditions Bruylant - Larcier "L'harmonisation du droit des affaires en Afrique, l'Ohada à l'épreuve de sa troisième décennie", sous la direction des Professeurs Philippe DELEBECQUE, Rachel KALIEU ELONGO et Justine DIFFO TCHUNKAM.

Elle a récemment réussi à la session de novembre de 2019 du concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles.



• PR FILIGA MICHEL SAWADOGO

Professeur FILIGA MICHEL SAWADOGO est Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire à l'UFR Sciences juridiques et politiques de l'Université Thomas Sankara (ex Ouaga II), ancien chef du département de 3e cycle, ancien doyen, ancien recteur, ancien membre du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, ancien membre de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), ancien Directeur général des impôts, ancien Ministre des enseignements secondaire et supérieur, ancien Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, Commissaire à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) chargé du Département du Développement Humain (DDH) (2017-2021) puis de celui du Marché régional et de la Coopération (DMRC) à compter du 10 mai 2021.



• PR. JUSTINE DIFFO TCHUNKAM

Professeure Justine DIFFO TCHUNKAM est Professeure titulaire des Universités (2021), après une thèse de Doctorat Unique de l'Université René-Descartes, Paris V. En 2016, elle fonde l'Observatoire Africain de la Pratique des Affaires (OAPA). Elle organise du 22 au 26 octobre 2013 les manifestations commémoratives du 20e anniversaire de l'OHADA au Cameroun, sous l'égide des Institutions de l'OHADA et de l'Etat du Cameroun qui, en 2020, la nomme Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications où elle conduit plusieurs réformes dont l'introduction, par Décret présidentiel du 02 décembre 2020, du Système comptable OHADA dans la gestion de cette entreprise publique. Elle est auteur d'une trentaine de publications sur l'OHADA, dont 5 ouvrages significatifs sur la dynamique de la construction d'un Droit africain des affaires au service du développement. En 32 ans d'enseignement, elle est également Consultant Senior sur la problématique du climat des affaires et, à ce titre, elle met en place en 2022, un Consortium d'acteurs qui organisent le 30e anniversaire de l'OHADA du 23 au 27 avril 2023 au Cameroun, sous le thème : « OHADA : 30 ans d'intégration économique par le Droit » (Colloque scientifique et Forum économique).



• PR LAURENT KOFFI AGBENOTO

Professeur Laurent Koffi Agbenoto, Agrégé de droit privé et sciences criminelles, professeur à l'université de Lomé (Togo), arbitre, médiateur, expert-consultant senior-certifié en « La conduite du changement dans l'administration publique », à l'école nationale d'administration de Paris, Cycle international spécialisé d'administration publique

1. Auteur de plusieurs articles et contributions en droit de l'OHADA, notamment coauteur de :
 - Commentaires sous l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, in OHADA. Traité et actes uniformes commentés et annotés (Code vert), Juriscope, 2018
 - Droit Commercial Général, Juriscope, 2020.
 - Commentaires sous l'Acte uniforme relatif au contrat de transport de marchandises par route, Juriscope, 2021
 - Droit de la médiation OHADA, Juriscope, à paraître
2. Membre fondateur du centre international d'arbitrage et de médiation de Lomé (CIAM)
3. Ancien membre de la commission nationale OHADA/Togo



• PR NDIAW DIOUF

Professeur Ndiaw DIOUF est un éminent universitaire doté d'une carrière impressionnante dans le domaine juridique. Il a commencé en tant qu'assistant à la Faculté des Sciences juridiques de l'UCAD et a gravi les échelons pour devenir Maître de conférences, puis Professeur titulaire des universités, et enfin Professeur titulaire de classe exceptionnelle en 2012. À l'université, il a occupé diverses fonctions, notamment celle de Chef du département de Droit privé, de Directeur du Centre d'Études et de Documentation sur les Institutions et les législations africaines, de Doyen de la Faculté des Sciences juridiques, et de vice-président de l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop. En dehors de l'université, il a joué un rôle clé en tant que Membre de la Commission de Lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion, en tant que Membre puis Vice-président du Conseil constitutionnel, en tant que Président du jury de droit privé du concours d'agrégation des Sciences juridiques du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, et en tant que conseiller de l'État du Sénégal dans une affaire l'opposant à la Belgique devant la Cour Internationale de Justice de la Haye.



• PR PAUL-GÉRARD POUGOUÉ

Professeur Paul-Gérard POUGOUÉ est un éminent universitaire originaire du Cameroun. Il a excellé dans le domaine juridique, obtenant un doctorat en Droit Privé en France. Au cours de sa carrière, il a enseigné dans diverses universités, dirigé des thèses, et participé à des activités de recherche. Il a également occupé des postes administratifs au sein d'institutions éducatives.

En dehors de son travail académique, il a agi en tant que consultant, expert et arbitre pour diverses organisations et gouvernements. Il est également membre de plusieurs sociétés savantes et a reçu de nombreuses distinctions honorifiques pour ses contributions exceptionnelles au domaine du droit.



• PR ROBERT NEMEDEU

Professeur Robert NEMEDEU est Diplômé de l'Ecole du Barreau de Paris (EFB). Il est Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire des Universités, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), enseignant à Université de Yaoundé II (Cameroun). Il est Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA ;



• ME MARC SCHMITZ

Maître Marc SCHMITZ est né le 29/12/1970 à Sankt-Vith, en Belgique. Il a obtenu son baccalauréat en droit à l'Université Catholique de Louvain (UCL) en 1991 et a réussi son examen professionnel en tant qu'huissier de justice en 1995 avec distinction. Il a été nommé huissier de justice par décret royal le 04/08/1996 dans sa ville natale, à Sankt-Vith, située dans la partie germanophone de la Belgique. Depuis lors, il est le propriétaire et le directeur du cabinet d'huissier de justice "RECOLEX". Depuis 1997, il a été élu de manière continue comme représentant officiel de la Chambre nationale belge des huissiers de justice à l'Union Internationale des Huissiers de Justice (UIHJ), dont le siège est à Paris. Il travaille en tant que conférencier lors de nombreuses conférences sur l'exécution civile depuis plus de 20 ans et a participé en tant qu'expert à différents projets internationaux financés par l'UE et le Conseil de l'Europe. En 2012, il est devenu membre du conseil de l'UIHJ. En 2015, il a été élu Premier Vice-Président de l'UIHJ et en 2018, il a accédé à la fonction de Président. De plus, il est co-fondateur et Président de l'Union Européenne des Huissiers de Justice (UEHJ) avec son siège à Bruxelles. Marc Schmitz parle couramment l'allemand, le français, l'anglais, le néerlandais et le luxembourgeois.



• ME MAMADOU ISMAÏLA KONATE

Maître Mamadou Ismaïla KONATE est Avocat d'affaires, spécialisé en droit des entreprises, traitement des difficultés des entreprises, droits communautaires (UEMOA, CEDEAO, CIMAC, OHADA), règlement des litiges d'affaires tant au judiciaire qu'en arbitrage.

Mamadou Ismaïla KONATE est avocat inscrit aux Barreaux du Mali et de Paris. Il exerce son activité professionnelle d'avocat depuis près une trentaine d'années.

Arbitre ayant participé au règlement des litiges en tant que coarbitre, arbitre unique et président de tribunal arbitral, sous l'égide de la CCI et de la CCJA/OHADA, Mamadou Ismaïla KONATE est ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Mali, ancien Président de la Commission Nationale OHADA pour le Mali, ancien Secrétaire général de l'Association Pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), membre de la Cour d'arbitrage de Casablanca et de la Cour d'arbitrage de la CCI/Paris.

Il est associé principal et cofondateur du Cabinet d'Avocats du Mali « JURIFIS Consult », une société civile professionnelle d'avocats initialement implantée à Bamako (Mali), présente aujourd'hui à Paris.

Il est l'initiateur d'un réseau de cabinets d'avocats implantés dans l'espace OHADA, sous le label JFC Avocats (African Legal League - ALL), présent aujourd'hui à Conakry (Guinée), Douala/Yaoundé (Cameroun), N'Djamena (Tchad), Kinshasa (RDC).



• MME ARLETTE BOCCOVI

Madame Arlette BOCCOVI est juriste de banque, consultante, spécialisée en droit bancaire et en droit des affaires en Afrique. Après plusieurs années d'expérience dans divers groupes bancaires, entre autres, en tant que Chef du Département Juridique, elle dirige depuis 2006 après l'avoir créé la société SIRE OHADA, spécialisée dans l'accompagnement aux entreprises installées dans les Etats parties de l'OHADA.

Elle est par ailleurs membre active de l'Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration françaises (I.D.E.F.) Au sein de cette Organisation, elle est Responsable du projet Collecte JP OHADA dont l'action consiste à collecter, analyser et diffuser les décisions des cours d'appel et de la CCJA. Elle est par ailleurs Secrétaire Générale et Rédactrice en chef de la Revue du droit des Affaires en Afrique (RDAA).



• PR DOROTHÉ COSSI SOSSA

Professeur Dorothe Cossi SOSSA, de nationalité béninoise, est un éminent professeur titulaire émérite de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. Il a obtenu un Master II à l'Université d'Ottawa et un doctorat en droit de la même université. En 1999, il a passé l'agrégation de droit privé du CAMES avec distinction.

Il a occupé divers postes ministériels au Bénin, notamment en tant qu'ancien Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ancien Garde des sceaux, Ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme. Il a également été Doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université d'Abomey-Calavi.

Il a été chef de délégation du Bénin lors de nombreuses conférences internationales et a enseigné dans de nombreuses universités en Afrique, en France, au Japon, et au Canada. Il a également dirigé de nombreuses thèses de doctorat et a été membre de jurys d'agrégation.

En parallèle de ses activités universitaires, il est avocat inscrit au Barreau du Bénin depuis 1986. Il a également travaillé en tant qu'expert juridique pour diverses organisations internationales, dont l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Programme des Nations Unies pour le Développement. De 2011 à 2019, il a été Secrétaire Permanent de l'OHADA. Depuis juin 2023, il occupe le poste de Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin. Ses travaux de recherche portent principalement sur le droit du commerce international, l'arbitrage international, le droit comparé, et le droit harmonisé de l'OHADA.



• M. PIERRE-SAMUEL GUEDJ

Monsieur Pierre-Samuel GUEDJ est Président Fondateur d'Affectio Mutandi (2013) & Président de la Commission RSE & ODDs du CIAN, organisation du secteur privé opérant en Afrique (2015)

Au confluent des parties prenantes, Affectio Mutandi est le cabinet expert en stratégies sociétales, normatives et de réputation sur les enjeux ESG, de RSE et d'ODD, spécialisé dans les mutations normatives des enjeux ESG.



• M. ROBERT SAFARI ZIHALIRWA

Monsieur Robert SAFARI ZIHALIRWA est diplômé en droit de l'université de Kinshasa, Il est Magistrat de profession. Il a été officier du ministère public, juge du Tribunal de grande instance, juge du Tribunal de commerce, Président des Tribunaux de commerce de Kinshasa/Matete et Kinshasa/Gombe, et conseiller à la Cour d'appel.

Élu juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA lors de la 38^{ème} session du conseil des ministres de cette organisation tenue à Abidjan en mars 2015, il a exercé au sein de cette haute Cour, les fonctions de 2^{ème} vice-président et de 1^{er} Vice-président.

Actuellement il est conseiller à la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo.



• M. CALIXTE KOUAMI APEMAGNON

Monsieur Calixte kouami APEMAGNON est Juriste Spécialiste de la pratique juridique du financement de l'entreprise et de l'investissement, Il totalise plus de 27 ans d'expériences dont 25 ans dans le conseil juridique de banque, en financement (de projet, d'entreprise et d'actif), investissements et marchés financiers, et en management juridique des organisations et éthique. Il est titulaire d'un DESS en Droit des Affaires de l'Université de Ouagadougou en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain et l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), d'une Attestation de formation en Droit des activités énergétiques et minières de l'Institut des Matières Premières (IMA) au Cameroun, Certified Fraud Examiner (CFE) par l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), Certifié PECB ISO 37001 - Management Anticorruption - Lead Implementer, et Expert Syndic administratif et judiciaire agréé près les Cours et Tribunaux du Togo. Il est actuellement Directeur du Département des Affaires Juridiques et Commissaire des Sanctions de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Il participe régulièrement aux sessions d'organes statutaires de l'Institution et la représente dans des comités d'experts ou instances délibérantes d'organismes communautaires et de sociétés partenaires. Ancien auditeur de l'Académie de Droit International de la Haye et de l'Organisation Internationale du Droit du Développement (OIDD), il a été membre de l'Assemblée de Faculté de Droit de l'Université de Lomé et Chargé de cours dans une université privée au Togo sur la « Pratique juridique du financement de projet ». Il est formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA.



• M. JOACHIM GBILIMOU

Monsieur Joachim GBILIMOU, Avocat au Barreau de Guinée, Ancien membre du Conseil de l'Ordre chargé de la formation et membre de la Commission nationale OHADA Guinée, Enseignant chercheur à l'université Général Lansana Conte de Sonfonia-Conakry et formateur au Centre de Formation Judiciaire-CFJ Guinée, est actuellement Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)



• ME LANDRY PONGO WONYA

Maître Landry PONGO WONYA, est Expert de la Commission Nationale OHADA de la République Démocratique du Congo et détenteur d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit de l'Université de Kinshasa. Avocat inscrit au Barreau de Kinshasa/Gombe, il intervient en qualité de conseil d'Etats, de sociétés d'Etats et entreprises privées du monde entier dans le cadre de la justice étatique et d'arbitrage. Il est par ailleurs Arbitre réputé au Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation ; Coordonnateur régional du Centre d'Etudes et de Promotion de l'OHADA.



• DR ACHILLE NGWANZA

Docteur Achille Ngwanza est Docteur en droit et titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat au Barreau de Paris, il enseigne le droit de l'arbitrage dans diverses universités européennes et africaines. Il est l'auteur de plusieurs publications en arbitrage, notamment l'ouvrage intitulé Le contentieux extractif publié sous sa codirection. Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et du MCCI Arbitration Mediation Centre (Maurice), il intervient en qualité d'arbitre, conseil ou expert dans des arbitrages en matière minière, pétrolière, commerciale et de travaux de construction. Il est arbitre CAMC-O, CCI, CCJA, CENACOM, CPAM, CMAG, KIAC.

Secrétaire général de la société internationale de droit extractif (SIDE), il est aussi membre du de l'International Commercial Arbitration Case Law Subcommittee de l'IBA Arbitration Committee et co-président du l'African Arbitration Group de l'IBA. Il est également Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage.



• DR. RACHEL CLAIRE OKANI ABENGUE

Docteure Rachel-Claire Okani est titulaire d'un doctorat en droit privé de l'Université de Yaoundé, où elle a occupé les postes de Vice-Doyenne, responsable de la recherche et du développement, professeure et chercheuse depuis 1987. Elle a travaillé et enseigné à l'échelle nationale (notamment au Cameroun, au Bénin et en République démocratique du Congo) et régionale avec des universités et des institutions en Afrique, dont l'Institut International de l'Assurance, l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée, l'Université Catholique d'Afrique Centrale, l'École Supérieure Régionale de la Magistrature/Formateur de Formateurs de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique et l'Université Panafricaine, une institution de l'Union africaine.

Après avoir travaillé en tant que consultante au sein du Département des Coopératives de l'Organisation Internationale du Travail, aussi bien au Cameroun qu'au siège de Genève, elle a occupé les fonctions de vice-rectrice et de maître de conférences à l'Université Africaine pour le Développement des Coopératives (UADC) au Bénin. En tant que consultante pour le bureau de l'USAID au Cameroun, elle a participé activement à l'élaboration de la législation coopérative camerounaise. Elle est formatrice et membre élue du Conseil de l'École Supérieure Régionale de la Magistrature (ERSUMA), une institution de l'OHADA



• DR VALÉRY SILGA

Docteur SILGA Valéry Jean Prosper est un magistrat burkinabe et totalise 24 ans d'expérience professionnelle. J'assume présentement la fonction de Secrétaire Permanent de la Commission nationale OHADA du Burkina Faso. Antérieurement, j'ai occupé plusieurs postes en juridiction, notamment en qualité de Président de chambre à la Cour d'appel de Ouagadougou où j'ai présidé la chambre commerciale, la chambre spécialisée pour la répression des infractions économiques et financières, outre le fait que j'étais délégué du Premier président de la Cour aux fonctions du juge de l'exécution et des référés. J'ai exercé aussi en tant que Président du Tribunal de grande instance et Procureur du Faso.

Au plan des études, je suis titulaire d'un Master de recherche, d'un diplôme d'études approfondies en droit privé fondamental et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées et d'une maîtrise en droit des affaires.



• ME JEAN-CLAUDE MBAKI

Maître Jean-Claude MBAKI est Avocat depuis 1994, il est diplômé de la faculté de droit de l'université de Kinshasa et détient d'autres diplômes notamment en droit des affaires de l'IDLO à Rome.

Spécialisé en droit des affaires, son cabinet est conseil des grandes entreprises bancaires, pétrolières et autres ainsi que des établissements publics.

Expert et formateur en droit communautaire OHADA, Il est un grand symbole dans le respect de la pratique déontologique de la profession d'avocat.



• DR GODWIN AMENYINU

Docteur Godwin AMENYINU est Docteur en Droit. Il est aussi Avocat, Conseiller Juridique Régional et 2e Vice-Président du Comité International Génies en herbe OHADA (CIGHO).



• M. DI GORE SIMMALA

Monsieur Di Gore SIMMALA est Docteur en Droit et Avocat. il est actuellement Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) .



• M. JOAO MENDES PEREIRA

Monsieur Joao MENDES PEREIRA est Magistrat et Directeur du Centre National de Formation Judiciaire (CENFOJ) de Guinée Bissau. Il est Membre du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



• ME ALAIN NGONGANG SIME

Maître Alain NGONGANG SIME est Huissier de justice / Commissaire-priseur à Yaoundé au Cameroun. Il se consacre depuis sa prestation de serment en 1994 à la diffusion du droit, plus spécifiquement des procédures civiles d'exécution et au rayonnement de la profession d'Huissier de Justice dans le monde et sur le continent.

Le renforcement des capacités professionnelles de ses pairs et des autres acteurs du droit, est un chantier dans lequel il s'est passionnément investi, armé de solides connaissances acquises à l'Ecole Nationale de Procédure de Paris (aujourd'hui INP) et à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) notamment... Il anime régulièrement des séminaires sur le recouvrement des créances (amiables et judiciaires).

Il a accompagné plusieurs programmes d'appui au secteur de la justice en Afrique, financés par l'Union Européenne.

Membre fondateur et personne ressource de l'Union Africaine des Huissiers de Justice, il croit profondément en une Afrique positive ouverte sur un monde riche de sa diversité !



• M. PABLO OLO NSUGA

Monsieur Pablo OLO NSUGA est né le 29 juillet 1972 à Melen Esaman en la République de Guinée Équatoriale :

Est Directeur Général de l'École Nationale de la Magistrature de la République de Guinée Équatoriale depuis juin 2016.

Magistrat de carrière, il est titulaire d'une licence en droit privé de l'Université de Yaoundé² au Cameroun, une Maîtrise en Science et Techniques d'Assurance(MST-A) de l'Institut International des Assurances(IIA)de Yaoundé, Quatrième Promotion, Titulaire d'un Master 2 en Droit des Affaires option Droit Bancaire et Droit des Assurances à Atlantic International University, USA Honolulu Hawaï, Doctorant en Droit des Affaires option Droit de la Régulation.

Il a exercé les fonctions de Juge de Première au Tribunal Provincial d'Ebibeyin(2006-2009), Inspecteur Général des Services au Ministère de la Justice, Culte et Institutions Pénitentiaires(2012-2016).

Il a également exercé les fonctions de Conseiller Juridique au Cabinet du Ministre de l'Économie, Commerce et de la Promotion des Entreprises(2009-2012).



• M. PIERRE NDONG ABOGHE

Monsieur Pierre NDONG ABOGHE , Magistrat hors hiérarchie, Président de chambre à la Cour de Cassation , Assistant en faculté de Droit et Directeur Général de l'École Nationale de Magistrature (ENM) du Gabon. Il est Membre du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



• M. CHRISTOPHE GUY BIENVENU BABELA

Monsieur Christophe Guy Bienvenu BABELA est un magistrat hors classe de 4ème échelon, né le 25 juillet 1961 à Brazzaville. Avec une carrière remarquable au sein du système judiciaire, il a occupé divers postes prestigieux au fil des années, démontrant ainsi son engagement et son expertise dans le domaine juridique. Sa vaste expérience inclut des fonctions variées telles que président de tribunal, procureur de la République, président de cour d'appel, et même des responsabilités au sein de la Commission Nationale OHADA. Actuellement, il exerce en tant que président de la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Brazzaville, tout en apportant son soutien en tant que conseiller administratif et juridique au Ministre de l'économie. Son parcours illustre un engagement solide envers la justice et le droit.



• DR ANDRÉ LOBO KWETE

Docteur André LOBO KWETE est Docteur en droit de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) depuis 2022 et Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo (UPC) au Département de Droit Economique et Social où il enseigne notamment le droit des sociétés et le droit des entreprises en difficulté (Procédures collectives d'apurement du passif) en Master OHADA.

En marge de sa carrière académique débutée depuis l'année 2005 en qualité d'Assistant à la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo, il est également un professionnel de droit depuis 2010, avec une expérience dans la magistrature et dans le notariat. Formateur en droit communautaire OHADA certifié par l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) depuis 2011, il est Consultant à la Commission Nationale OHADA, avec laquelle il anime, depuis 2012, plusieurs formations au profit des professionnels du droit et des chiffres (magistrats, avocats, conseillers juridiques, experts et réviseurs comptables) à travers la République Démocratique du Congo. Ses contributions scientifiques couvrent notamment les questions de droit des sociétés, de droit commercial général et de droit du travail.

Il est également Notaire à Kinshasa et Professeur à la Faculté de droit de l'Université Protestante au Congo.



• M. ROCK BASHALA KUBINDIA

Monsieur Rock BASHALA KUBINDIA est:

- Coordonnateur de la Cellule Climat des Affaires - Présidence de la République ;
- Expert Juridique et Fiscal ;
- Formateur invité en Droit fiscal, Expert en Droit fiscal et en Droit des affaires (OHADA).

Juriste-Fiscaliste spécialisé en Droit économique, il a acquis une solide expérience dans le domaine du Droit des affaires et de la Fiscalité, ainsi que dans la gestion au quotidien des problématiques juridiques et fiscales qui entourent la vie des entreprises.

Après une pratique fournie au sein du Département juridique et Fiscal de Deloitte Afrique Francophone, il a rejoint la Présidence de la République comme expert et a successivement occupé les fonctions de Coordonnateur juridique au sein du Bureau du Conjoint du Chef de l'Etat et de Coordonnateur adjoint en charge des questions juridiques et opérationnelles au sein de la Cellule Climat des Affaires.

Actuellement Coordonnateur (avec rang de Conseiller Spécial du Chef de l'Etat) de la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, son domaine de compétences couvre divers secteurs d'activités.



• **MME ESTHER MOUTNGUI IKOUE**

Madame Esther MOUTNGUI IKOUE est Magistrate Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)/OHADA

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit des Affaires (DEA), et Diplômée de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) du Cameroun, Elle est Magistrat Hors Hiérarchie. Elle a occupé divers postes de responsabilité dans la magistrature camerounaise, dans les juridictions (siège et parquet), et au Ministère de la Justice. Elle est actuellement Présidente de Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, après avoir occupé les fonctions de Juge dans cette même Cour, de juin 2018 à avril 2022. Elle est également diplômée de l'Institut pour le Pouvoir Judiciaire de la Corogne en Espagne, de la School of Human Rights de l'Université de Nottingham en Grande Bretagne et Certifiée en médiation de l'Université MCGILL Canada. Ancienne Présidente du Tribunal de grande instance Hors Classe du Wouri à Douala (Cameroun) et Présidente de la Chambre commerciale de ladite juridiction, elle est également formateur des formateurs en Droit OHADA, vacataire dans plusieurs universités et Ecoles. A son actif de nombreuses contributions dans des travaux des organes des Nations unies, dans de nombreux colloques et séminaires en matière de droit OHADA et droit comparé. Elle est marraine de plusieurs Clubs OHADA des universités du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.



• **PR ISAAC YANKHOBAN DIAYE**

Professeur Isaac Yankhoba Ndiaye a occupé diverses fonctions et titres prestigieux au cours de sa carrière, notamment le poste de doyen honoraire de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD). Il a également été professeur associé à l'Université Paris VIII.

Son engagement dans le domaine de la justice constitutionnelle est notable, ayant assumé les responsabilités de vice-président du Conseil Constitutionnel et de secrétaire général des juridictions constitutionnelles africaines (CCJA). Il a présidé la Commission Nationale de Concertation et de Modernisation de la Justice, ainsi que la Commission Nationale de Réforme du Droit Pénal et de la Procédure Pénale.

En plus de son implication académique, il a exercé des responsabilités importantes en tant que président du Conseil d'Administration du Centre de Formation Judiciaire (CFJ). Sa contribution exceptionnelle à la société a été reconnue par sa distinction en tant que chevalier de l'Ordre National du Mérite.



• ME COCO KAYUDI MISAMU

Maître COCO KAYUDI MISAMU est Ancien Bâtonnier du Barreau de Kinshasa/Matete .

Il est Doctorant en Droit de l'Université de Kinshasa, avec comme domaine de recherche le droit Economique et Social ;Consultant et Conférencier International ;Secrétaire Général et Formateur CIFAF; Président National de l'Union Internationale des Avocats, UIA / RDC. Il est également Vice-président de l'Union Panafricaine des Avocats, (PALU); Ancien membre du Conseil d'administration de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune. Sa pratique professionnelle axée sur le droit judiciaire, le droit des affaires, des investissements et l'arbitrage.



• ME DOROTHÉE MADIYA MWAMBA

Maître Dorothée Madiya Mwamba est avocate près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe depuis le 22 mai 1996. Elle est mandataire en mine et carrière et totalise 25 ans de pratique du droit Minier congolais. Elle occupe actuellement la fonction de présidente du corps des mandataires en mines et carrières, l'association qui regroupe tous les mandataires en mines et carrières de la RDC. Elle intervient aussi dans les domaines du Droit des hydrocarbures et de l'Energie, Droit des affaires, Droit bancaire, Droit fiscal et Droit OHADA.

Elle est fondatrice du Cabinet d'avocat et mandataires en mines Dorothée Madiya Law.



• DR DÉsirÉ CASHMIR EBERANDE KOLONGELE

Docteur Désiré Cashmir Eberande KOLONGUELE est avocat au barreau de Kinshasa-Gombe. Titulaire d'un doctorat défendu en 2011 à l'Université Paris Panthéon Sorbonne, il est Professeur de droit à l'Université de Kinshasa, à l'Université Catholique du Congo et à l'Ecole Supérieur de Management de Kinshasa. Il est également Professeur intervenant au DU de Droit international économique en Afrique de Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été directeur adjoint, puis directeur intérimaire du Cabinet du Président de la République Démocratique du Congo, il occupe actuellement les fonctions de ministre du numérique.



• PR HENRI DÉSIRÉ MODI KOKO BEBEY

Professeur Henri Désiré MODI KOKO BEBEY est spécialiste de Droit des Affaires est Agrégé des facultés françaises de Droit. Professeur hors échelle des Universités d'État du Cameroun, il est actuellement Secrétaire général de l'Université de Douala. Il dispense les cours de droit de l'arbitrage et droit des contrats commerciaux dans le programme du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Juriste OHADA, des universités Paris 2 et Paris 13. Il est membre du Comité Permanent du Centre d'Arbitrage du Groupement Inter patronal du Cameroun (Gicam), Arbitre référencé à la CCJA et préside le groupe camerounais de l'Association Henri Capitant. Il est le Président de la Commission Droit et Arbitrage de ICC Cameroon.



• PR JOSEPH DJOGBÉNOU

Professeur Joseph Djogbénu est Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des universités du CAMES, Avocat au Barreau du BENIN. Il est également enseignant à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et Professeur-invité dans d'autres universités. Il a été chef du département de droit privé de la faculté de droit et de science politique de l'UAC, Directeur du master droit et institutions judiciaires (UAC) et du master droit des entreprises (Université de Parakou), formateur à l'ERSUMA. Il dirige le Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ). Il est auteur, co-auteur et/ou directeur de rédaction de plusieurs ouvrages et études en droit privé, notamment en droit judiciaire privé. Il a par ailleurs été député à l'Assemblée nationale du Bénin et Président de la Commission des Lois, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, et Président de la Cour constitutionnelle du Bénin.



• PR BOB DAVID NZOIMBENGENE L.

Professeur Bob David NZOIMBENGENE L. a plus de 25 ans d'expériences, dont 10 ans chez Deloitte, au service de clients et acteurs issus de divers secteurs, il est Docteur (PhD) en Business Administration, est Professeur d'Universités, Expert-Comptable et commissaire aux comptes, membre de l'ONEC (Ordre National des Experts Comptables en République Démocratique du Congo) et Commissaire aux comptes (des institutions financières) agréé par la Banque Centrale du Congo. Il est également mandataire en mines et carrières agréé par le Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo (RDC) et certifié Expert en Lutte Anti-Blanchiment des capitaux « CAMS ». Il est actuellement Associé Gérant de la firme Deloitte RDC et Administrateur de Deloitte Afrique Francophone Sas (DAF SAS)



• DR MAMADOU KONE

Docteur Mamadou KONE est Docteur en Droit de l'Université Montesquieu Bordeaux IV (France), Enseignant-chercheur, Maître-assistant en Droit privé à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Abidjan), UFR SJAP.

Depuis le 1er octobre 2023, il occupe les fonctions de Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) après y avoir été Secrétaire Général par intérim pendant un an. Préalablement à cette nomination, il a été Juriste référendaire à la même Cour de 2019 à 2023.

Ses publications, travaux et enseignements portent essentiellement sur le droit des sociétés, le droit commercial général, le droit du travail et le droit des contrats.



• DR ALAIN ZERBO

Docteur Alain ZERBO est Magistrat de grade exceptionnel, Président du Tribunal de Commerce de Ouagadougou depuis octobre 2020.

Docteur en droit, auteur du livre (thèse publiée) Analyse critique de l'effectivité du droit OHADA du recouvrement des créances ; il y est abordé la notion de recouvrement des créances de façon transversale intégrant les concepts du droit des sûretés, des procédures collectives et des voies d'exécution

Chargé de cours à l'Université Thomas SANKARA de Ouagadougou (Ancienne Université Ouaga 2) et à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC, cours de masters) de l'Université Thomas SANKARA ;

Formateur à l'ERSUMA et intervenant aux Comores (pour le compte de l'ERSUMA) dans le cadre de la formation et du recrutement des auditeurs de justice.



• DR. EMÉFA VALÉRIE HOUANGNI

Docteure Eméfa Valérie HOUANGNI de nationalité béninoise est Docteur en Droit privé.

Elle est Directrice des Etudes et Directrice Générale par intérim de l'ERSUMA, elle a soutenu sa thèse à l'Université d'Abomey-Calavi en Droit OAPI et mène plusieurs travaux sur les liens et cohérences entre le Droit OHADA et les autres droits communautaires. Dr HOUANGNI est enseignante en Droit privé.



• DR KAREL OSIRIS COFFI DOGUE

Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE est Docteur en Droit des affaires de l'université de Montréal au Canada avec une spécialisation en contrats complexes. Il a agi comme Expert-Consultant de plusieurs institutions internationales et gouvernements africains (UE/BAD/Banque mondiale/PNUD/Gabon/Burkina/Mali/Bénin, etc.) sur des projets divers.

Il est expert juriste, conseil d'entreprise, spécialisé dans l'accompagnement des PME/PMI avec plus de quinze (15) années d'expériences en matière d'ingénierie contractuelle et sociétaire, de conseil juridique de haut niveau, accompagnement juridique des entrepreneurs, rédaction de documents juridiques en français comme en anglais.

Ses travaux et publications portent sur le droit des contrats, le droit des sociétés, les techniques de recouvrement de créances, le droit des investissements, le droit des sûretés et autres garanties ainsi que le droit du numérique.



• DR ALEXIS NDZUENKEU

DOcteur Alexis NDZUENKEU est Docteur en droit privé de l'Université Toulouse Capitole et Magistrat. Après avoir servi pendant quinze à divers postes au sein des juridictions camerounaises, il a rejoint l'OHADA en 2013 en qualité de chef du service des affaires juridiques et de la communication. Il a exercé ces fonctions jusqu'à sa nomination, en août 2023, au poste de directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication de l'OHADA.

Auteur de publications régulières en droit des affaires, il assure également des enseignements dans des institutions universitaires.



• M. CHEICK OUMAR SOUMANO

Monsieur Cheick Oumar SOUMANO, 40 ans, est spécialiste en développement des PME et des PPP. De nos jours, il est l'expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM) financé par la Banque Africaine de Développement. Il est par ailleurs, le Président de l'Organisation des Jeunes Patrons (OJEP), la faîtière représentative de l'ensemble des jeunes entrepreneurs et managers d'entreprises de moins de 40 ans au Mali et du réseau des jeunes patrons du sahel (Mali, Burkina, Tchad, Niger et Mauritanie). Il est actuellement en 2^{ème} année de doctorat en diplomatie des affaires du Centre d'Etudes Stratégiques et Diplomatiques (CEDS) de Dakar, et détenteur d'un Master 2 en Droit des Affaires et Fiscalité. Il est promoteur d'un incubateur d'entrepreneurs en milieu universitaire dénommé « CEMA » créé en 2014 et d'un cabinet de consultant, spécialisé dans l'assistance aux entreprises en droit des affaires, stratégie, élaboration de plan d'affaires, appui aux PME du nom de « COS SOLUTION ».



• M. MAMADOU TRAORE

Monsieur Mamadou TRAORE est Secrétaire Général Adjoint de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Il est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en Assurances, d'un Diplôme d'Études Supérieures Bancaires et Financière et d'une Maitrise en Gestion.

Sur le plan professionnel, il dispose de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des finances en général et plus de 10 ans dans les assurances. J'ai assumé des fonctions de responsabilité dans mon pays avant de venir à la CIMA. J'ai notamment été Chef de service de contrôle des assurances, Chef de service de la Réglementation des assurances et de la formation, Chef de service des marchés financiers etc.



• MME EDIBAYO JOANNA DASSOUNDO AYIBATIN

Madame Edibayo Joanna DASSOUNDO AYIBATIN est Magistrate, Directrice de la Législation au Ministère de la Justice et de la Législation, Présidente de la Commission Nationale OHADA (CNO) de la République du Bénin.



• PR ROGER MASAMBA MAKELA

Professeur Roger MASAMBA MAKELA est Agrégé des Facultés de Droit et Professeur à l'Université de Kinshasa. Il est également Avocat, Président de la Commission Nationale OHADA (CNO) de la RDC et Membre du Conseil d'Administration de l'ERSUMA



• ME LAURENT POULET

Maître Laurent POULET est Avocat général près le Conseil d'État de la République française.



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature



JUS
AFRICA

L'Afrique du droit qui parle
du droit de l'Afrique



BLESSINGDIGITAL
— OUT OF NOTHING —



RAWBANK



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHÉS D'ASSURANCES



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

jfc
AVOCATS RDC



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature

CONTACTS :

Pour plus de renseignements, contactez l'ERSUMA :

École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè

02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin

Tél : +229 97 97 05 37

Courriel : ersuma@ohada.org

olory-togbe.ersuma@ohada.org

kinsi.ersuma@ohada.org

